



Exposition 2026

"Art, tissus et créations"

Du 9 au 11 octobre 2026

Salle des fêtes, 16 rue des Vosges

RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Comment réserver un emplacement ?

- 1 Remplir le coupon d'inscription ci-dessous.
- 2 Le retourner sous enveloppe ou par mail **avant le vendredi 28 août 2026** en Mairie ou par voie postale, à l'attention de :

Mairie, service ACP - 28 rue de la République - 67800 Hoenheim - manifestations@ville-hoenheim.fr

Coupon d'inscription Exposition « Art et Artisanat » 2026 à retourner en mairie de Hoenheim

Service Animation, Culture et Protocole, 28 rue de la République - manifestations@ville-hoenheim.fr

avant le vendredi 28 août 2026.

Acceptation des dossiers par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE / PAYS :

NUMÉRO TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

NUMÉRO DE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT :

AGISSANT EN QUALITÉ DE :

POUR LA PERSONNE MORALE :

N° SIRET :

IBAN :

NATURE DES OBJETS PROPOSÉS (TOUTES VICTUAILES SONT INTERDITES) :

COMPOSITION SOUHAITÉE DU STAND. Compléter la case avec les quantités :

Equipement	Quantité	Tarif habitant de Hoenheim	Tarif non habitant de Hoenheim
☐ J'ai mon propre matériel d'exposition		25 €	50 €
☐ 1 table + 2 chaises + 1 panneau d'exposition	1		
Elément de stand supplémentaire (5 €) à préciser	 table(s) panneau(x)	5 € / élément	5 € / élément
TOTAL général			

Fait à :, le

☐ j'ai lu et j'accepte les conditions page suivante, signature obligatoire :

RÈGLEMENT

L'exposition "Art , tissus et créations" se tiendra à la salle des Fêtes. Comme le stipule ce règlement, les places doivent être libérées à la fin de la manifestation dans un parfait état de propreté. Nul ne pourra sortir du périmètre de la manifestation tant que son emplacement ne sera pas propre et débarrassé du moindre objet, sous peine de poursuites judiciaires. Nos contrôleurs circuleront en permanence afin de veiller au respect le plus strict du règlement.

- Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre d'inscription.
- Aucune inscription ne sera faite les jours d'exposition et hors période prévue dans ce règlement.
- Seules les personnes dont l'identité figure sur le coupon (N° carte d'identité ou passeport) sont autorisées à exposer du 9 au 11 octobre.
- Toute réservation non accompagnée du règlement ne sera pas retenue.
- La non occupation des lieux après le début de la manifestation vaut abandon des droits.
- Les emplacements ne sont pas modifiables et sont attribués par l'organisateur au fil de l'eau par souci d'organisation. Ils vous seront communiqués le jour même.
- Les stands de boissons et de restauration sont réservés exclusivement aux organisateurs, aucun exposant de type marché avec nourriture, fruits et légumes, boissons, crêpes, etc... ne sont admis.
- La mairie décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourront survenir dans le périmètre de la manifestation.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils provoqueront.
- Inscription à Art et Artisanat - **ouverture au public** :
 - Vendredi 9 et samedi 10 octobre 2026 de 14h à 18h.
 - Dimanche 11 octobre 2026 de 10h à 18h

Dépôt des objets	Reprise des objets
Mercredi 7 octobre de 14h à 19h	Lundi 12 octobre de 14h à 19h
Jeudi 8 octobre de 10h à 18h	Mardi 13 octobre de 9h à 12h

- La mise en place sera faite par l'association « Le Petit Clou » et l'exposant.
- Remorques et camionnettes interdites sur les stands.
- L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité. En cas de non-respect de ce règlement, la mairie sera seule juge pour prendre toutes dispositions.

- ☐ En qualité de demandeur, j'autorise la Ville de Hoenheim à utiliser et publier des photographies pour ses actions de communication, dans le but d'illustrer des articles de presse, des brochures ou des articles du bulletin municipal Vivre à Hoenheim, du site internet www.ville-hoenheim.fr et sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram) et, ayant trait aux activités du service Animation-culture-protocole de la Ville de Hoenheim, et ceci à des fins non commerciales.
- ☐ En qualité de demandeur et conformément à la loi informatique et libertés, j'ai bien noté disposer d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la diffusion de mes données à caractère personnel dans le cadre de cette manifestation. Je peux à tout moment me désinscrire de la liste de diffusion en adressant ma demande par mail à manifestations@ville-hoehnheim.fr.

Inscription accompagnée du règlement par chèque à déposer ou envoyer en mairie jusqu'au **28 août 2026** dans la limite des places disponibles, passé cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement et en cas de non occupation. **PAIEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT** à l'ordre du Trésor Public.